

(4)
16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

a. En argent, bled, vin, ou bois? ... En argent, en bled, en bois & papille

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

- | | |
|---|---|
| a. Dixmes, censes foncières, & autres droits féodaux abolis? | 107 D'une dixme, dont le produit, annexe commun valoit, en bled & papille. 132 francs |
| b. Ou des sommes assignées & payées à l'école? | Je n'en connais aucune. |
| c. Fondations? | La Commune d'Aigle |
| d. Caisses communales? | paye chaque année. 120 francs |
| e. Biens d'église? | Le Receveur du Gouvernement Souverain, chaque année. 20 francs |
| f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit? | Il n'en existe pas, à ma connoissance. |
| g. De biens-fonds? | Un petit jardin. 2 francs |
| b. Ou d'autres capitaux quelconques? | Trois boises de bois de Hêtre, fourni par la Commune d'Aigle. 30 francs |

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira ses réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

Combien chacun de ces objets va-t-il à l'école?

107 D'une dixme, dont le produit, annexe commun
valoit, en bled & papille. 132 francs
Je n'en connais aucune.
La Commune d'Aigle
paye chaque année. 120 francs
Le Receveur du Gouvernement
Souverain, chaque année. 20 francs
Il n'en existe pas, à ma connaissance.
Un petit jardin. 2 francs
Trois boises de bois de Hêtre, fourni
par la Commune d'Aigle. 30 francs
Les enfants des non-bourgeois
portoient chaque jour à l'école,
pendant l'hiver, une bûche, nombre moyen, 32.
Valour, 6 battois. chaque enfant. 19 francs 2 battois
Total. F 323.— 4.

Aigle.

au Préfet national.

(1)

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX

1. Nom de l'endroit où est située l'école? Aigle.

C'est une Ville.

La réponse précédente résout cette question.

2. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?

Le Receveur du Gouvernement

Souverain, chaque année. 20 francs

Il n'en existe pas, à ma connaissance.

De la Paroisse et de l'Agence d'Aigle.

3. Distinct du Lieu.

4. Canton du Léman.

Cet éloignement est déterminé dans la réponse plus bas n° a.

Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la circonference du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

5. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenant au ressort de chaque école.

Aigle, autre le corps de la Ville, a 6 hameaux
à savoir vers Pousaz, la Fontaine, le Cloître,
la Chapelle, Fontaney et les Afforets.

a. On indiquera l'éloignement de chaque

endroit qui la fréquentent, &c.

b. Le nombre des enfants de chaque

endroit qui la fréquentent?

Les 4 premiers hameaux sont dans
la rondeur de la Ville, distants du Collège
environ de 10 minutes. Fontaney en est à
demi lieu, & les Afforets à une lieue.

L'Office du 1^r Instituteur du Collège d'Aigle
ne portant pas de tenir note de tous les enfants
des hameaux qui sont de ce ressort, il n'en
sait pas le nombre.

F. 41.

(2)

- 4°. Eloignement des écoles voisines jusqu'à une lieue en circonference?

Les villages qui sont dans le voisinage d'Aigle, une lieue en circonference sont

a. Leurs noms.

Ivorne, Corbeyrier, vers Yey, Roche et Ollon.

b. Leurs distances reciproques.

La distance reciproque des q. P. est à peu près de Demi à 3 quarts de lieue, celle d'Ollon à Roche po à une lieue & demi.

I I.

INSTRUCTION.

- 5°. Qu'enseigne-t-on dans chaque école? *gens de deux sexes que l'on a coutume d'admettre dans la Classe, ne lui permet pas d'enseigner avec succès comme il le souhaiteroit*

- 6°. Ne tient-on l'école qu'en hiver? & combien dure-t-elle?

L'instituteur apportant ci dessus les divers objets sur lesquels vont ses leçons, fait asses connoître les livres qui sont en usage dans sa Classe

- 8°. Préceptes & réglements, comment sont-ils observés?

Les Préceptes & Réglements sont observés dans cette Classe aussi soigneusement que le liege & le nom des Jeunes gens peuvent le permettre.

- 9°. Durée de l'école chaque jour?

Le Lundi, le Mardi, le Jeudi & le Vendredi, il y a des leçons, une le matin depuis 8 heures jusqu'à 11 & deux lesoins depuis Midi jusqu'à 3 heures. Le Mercredi, le Samedi seulement une le matin.

- 10°. Les enfans sont-ils distribués ou classés?

Les Jeunes gens de cette Classe sont rangés par volées. Les Latinistes forment la 1^{re}. Ceux qui sont en état de recevoir la Communion forment la 2^e & ceux qui sont inférieurs à ces derniers forment la 3^e.

III.

RELATIONS PERSONNELLES.

- 11°. Instituteurs.

a. Qui a établi jusques ici le Régent? & de quelle manière?

Cet Instituteur tient son établissement du Conseil du Lieu depuis un locamen subi à ce sujet.

b. D'où est-il?

Il est de Grange, District de Moudon. Son nom est Jacques Rossat.

c. Son nom

(3)

d. Son âge.

e. Sa famille, combien d'enfants a-t-il?

f. Depuis combien de tems est-il instituteur?

g. Où a-t-il été auparavant? quelle étoit sa vocation précédente?

h. Réunit-il à son office quelqu'autre fonction? quelles font-elles?

12°. Ecoliers, combien d'enfans fréquentent l'école?

a. En hiver, } soit garçons ou filles.
b. En été, }

I V.

RAPPORTS ECONOMIQUES.

- 13°. Biens & fonds de chaque école.

a. Possède-t-elle de pareils fonds?

b. Quelle en est la valeur?

c. Source des revenus.

d. Les biens d'écoles sont ils réunis à ceux de l'église ou des pauvres?

14°. Prix de l'école; paye-t-on pour y être admis, combien?

15°. Bâtiment de l'école.

a. Quel en est l'état, est-il neuf ou vieux, ou délabré?

b. N'y a-t-il qu'une chambre pour l'école? dans quel bâtiment?

c. Au défaut d'endroit public destiné à l'école, l'instituteur loue-t-il peut-être sa maison, & à quel prix?

d. Qui est chargé de la maintenance de l'endroit où se fait l'école?

82

Il a 63 ans.

Il a deux fils & une fille.

Il est Instituteur depuis 46 ans.

Il a d'asservi environ 20 ans la 1^{re} Classe du Collège de Cottignay, & 26 ans la 2^{re} Classe de l'école d'Aigle. Avant de se venir à cet état, il a été sous l'autorité de quelques ministres, ensuite pendant long tems sous ceux du Principal du Collège de Payotey, & enfin au Collège de Lausanne. Il est obligé de lire à l'église tous les jours de Solemnité, & habiter le Vicentre au besoin.

Les Jeunes gens qui fréquentent la 1^{re} Classe du Collège d'Aigle sont des deux sexes, & actuellement au nombre de 52.

Ils la fréquentent toute l'année.

L'instituteur n'ayant aucune connoissance de ces objets, rien ne peut dire.

A Aigle le Collège est gratis. Avant la révolution les Jeunes gens des non Bourgeois qui étaient admis à la 1^{re} Classe payoient chacun 80 francs par an à la ville, & pendant l'hiver une bûche de bois chaque jour à l'instituteur pour chauffage. Le Bâtiment du Collège est passable.

Quoique pas neuf, il est assis en bon état. Il y a dans ce Collège 2 chambres pour les Leçons, & qui sont détachées des logemens qu'occupent les Instituteurs.

L'instituteur étant logé au Collège, cette question ne le regarde pas.

C'est le Conseil du Lieu.

(4)

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

a. En argent, bled, vin, ou bois?

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

a. Dixmes, censes foncières, & autres droits féodaux abolis?

b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?

c. Fondations?

d. Caisses communales?

e. Biens d'église?

f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?

g. De biens-fonds?

b. Ou d'autres capitaux quelconques?

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira ses réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie fera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun font priés d'accéder, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

Combien chacun de ces objets va-t-il à l'école?

Le 1^r Instituteur d'Aigle perceoit chaque année pour sa pension 400 Fr. 20 Frs de bois valent 30 Fr. un petit Jardin, son logement au Collège & 20 gerbes de paille valent 6 Fr.

Le Conseil d'Aigle pourvoit à ce Bénéfice.

Le Conseil d'Aigle pourvoit en répondre à cette question, & pour l'Instituteur, qui jusqu'à présent était contenté de percevoir sa pension sans embarrasser den connoître la fondation.

ayt

à Aigle le 14^e Mars 1799.

J. Roffat 1^r Instituteur

(1)

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX

1°. Nom de l'endroit où est située l'école?

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?

d. District

e. Canton

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la circonference du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

Vig 83-

F. 42

1°. à Versvay,

a un hameau,

b. Commune d'Aigle,

c. Paroisse et Agence d'Aigle;

d. District d'Aigle

e. Canton du Leman;

2°. De la George aux Ecots 10 minutes et des Ecots au Chable Rouge 8 minutes, et du Chable Rouge à Coulieu 12 minutes

o.

3°. La George, les Ecots, chable Rouge, et Coulieu;

a. De Versvay à la George 10 minutes, et de Versvay aux Ecots 10 minutes, et de Versvay au Chable Rouge 12 minutes

b. De la George 2 enfants des Ecots 1 enfant du Chable Rouge 0. de Coulieu 3 enfants,